



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prévention

Question écrite n° 99910

Texte de la question

Sollicité par l'Association des victimes de la rue de la Martre à Mulhouse (AVMN), M. Francis Hillmeyer alerte Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur les conséquences des fuites de gaz liées à des travaux publics. En effet, le 1er septembre 2016 une importante fuite de gaz rue de la Moselle à Mulhouse a ravivé le tragique souvenir de la fuite de gaz de la rue de la Martre qui avait entraîné la mort de 17 personnes le 26 décembre 2004. Aussi, même si l'intervention rapide des services de secours et des équipes de GRDF ont permis d'éviter le pire dernièrement, il lui demande s'il ne serait pas opportun de prendre des mesures de prévention et d'encourager les entreprises des travaux publics et du bâtiment à mettre en place une formation plus intensive et adéquate dans le domaine de la sécurité et des risques auprès de leurs personnels. Par ailleurs, ne faudrait-il pas également davantage responsabiliser d'un point de vue financier les entreprises responsables après de tels erreurs ou accidents au vu des frais que constituent les interventions de secours, la mise en sécurité des lieux par les équipes municipales et les dommages collatéraux (perte de chiffre d'affaires pour les commerces lors des évacuations de quartiers, etc.) ? Il lui demande son avis sur ces propositions, la dernière pouvant constituer une source de recettes nouvelles pour les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99910

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8479

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)